



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE  
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par les présentes demandes de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du 28 avril 2020 au Centre communautaire, situé au 99 rue de la Mairie à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

**3070, rue Lambert**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre d'avoir le plancher du rez-de-chaussée à 3.02 mètres du niveau de la rue au lieu de 2 mètres

**23, 14<sup>e</sup> Avenue**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre une marge latérale totale de 4.88 mètres au lieu de 5 mètres

**1, 14<sup>e</sup> Avenue**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

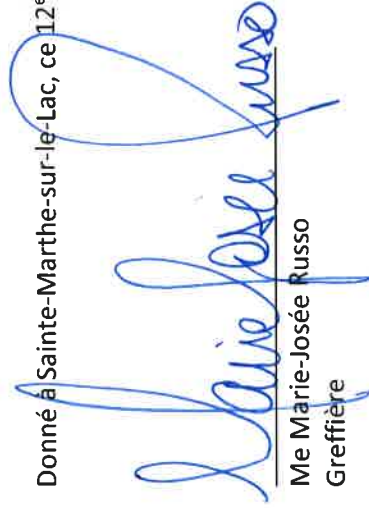
- De permettre une marge arrière de 2 mètres au lieu de 4.5 mètres

**3078, rue du Blizzard**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre un logement supplémentaire avec une superficie de 83 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de mars 2020.

  
Me Marie-Josée Russo  
Greffière